

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Adresse d'exercice des droits : dgcs-rgpd@social.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Catégorie Données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
116 000 Enfants disparus	<p>Le 116 000 Enfants disparus est un service de téléphonie sociale gratuit à caractère d'urgence. Il s'adresse aux familles confrontées à la disparition d'un enfant. Cela peut résulter de plusieurs types de situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> enlèvement parental enlèvement criminel disparition inquiétante souçons de fugue etc. <p>Ce service offre un soutien aux parents de l'enfant disparu : social, juridique et psychologique.</p> <p>L'objectif du traitement est également de permettre :</p>	DGCS	<p>Identité et coordonnées de l'appelant : courriel, numéro de téléphone et de manière facultative : nom, prénom.</p> <p>Identité du mineur ou jeune majeur disparu : nom, prénom, date de naissance.</p> <p>Éléments afférents au contexte de la disparition et les informations nécessaires pour accompagner les démarches visant à le retrouver.</p> <p>Le cas échéant, des informations relatives à l'état d'esprit de l'appelant et du mineur ou du jeune majeur de</p>	<p>Appelants déclarant la disparition auprès du service 116 000.</p> <p>le parent à recontacter qui n'est parfois pas l'appelant.</p> <p>Mineurs ou jeunes adultes disparus</p> <p>Répondants du service téléphonique</p> <p>Accompagnants</p>	<p>Écouteurs du 116.000 assurant la réception des appels et le suivi des appelants</p> <p>Forces de sécurité ou association d'aide aux victimes en lien avec les écouteurs du 116.000 pour le suivi du dossier</p> <p>Administrateurs SI du prestataire en charge de l'accompagnement des familles</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - De porter secours aux personnes ayant saisi le service. - Connaître la situation de l'enfant disparu. - Accompagner les familles dans leurs démarches. - Aider à la recherche en diffusant des avis de recherche. - Prévention des disparitions dans les types de demandes au 116 000 		<p>18 à 25 ans non autonome</p> <p>L'identité du parent à recontacter ainsi que ses coordonnées nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, e-mail, lien avec l'enfant souvent le parent.</p> <p>Photo du mineur, si nécessaire.</p> <p>État de santé physique, si nécessaire</p>		
ACCOLADE	<p>Assurer l'instruction des accords applicables dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ES&MS) privés non lucratifs.</p> <p>Permettre le recueil des demandes d'agrément et leur instruction.</p>	DGCS	<p>Adresse, numéro de téléphone, email</p> <p>Nom, Prénom, Courriel des gestionnaires.</p> <p>Nom, Prénom, Courriel de contact des demandeurs, téléphone demandeur, adresse demandeur.</p>	<p>Etablissement Sociaux et Médico-Sociaux privé non lucratifs</p> <p>Organisation collective - Fédération d'employeur</p> <p>Signataires d'accords</p> <p>Financeurs (DREETS, ARS et Conseils Départementaux</p>	<p>Financeurs (DREETS, ARS et Conseils Départementaux)</p> <p>Administrateurs</p> <p>Gestionnaires de dossiers</p>
DOMIFA Domiciliation Facilitée	<p>la Plateforme permet :</p> <p>pour les Utilisateurs, d'inscrire leur structure domiciliataire et d'enregistrer des</p>	DGCS	<p>Adresse, numéro de téléphone, email</p> <p>Conservation 5 ans</p> <p>Pour les Utilisateurs : nom de la structure</p>	<p>Utilisateurs</p> <p>Demandeurs de domiciliation</p> <p>Internautes</p>	<p>- Administrateurs : dont membres de l'équipe Domifa.</p>

	<p>demandes de domiciliation ;</p> <p>Pour les demandeurs de domiciliation, de prendre en compte leurs demandes de domiciliations et d'accéder au portail usager ;</p> <p>Pour les internautes, d'assurer la sécurisation et le bon fonctionnement de la plateforme ;</p> <p>Pour les Administrateurs, de réaliser des statistiques anonymes sur le fonctionnement de la Plateforme.</p>		<p>domiciliaire, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, nom, prénom et fonction du responsable légal.</p> <p>Pour les demandeurs de domiciliation : données contenues dans les CERFA n°1602901 et 1603001 à savoir :</p> <p>nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance du demandeurs et des ayants droits</p> <p>numéro de téléphone et courriel du demandeur</p>		<p>- Gestionnaires de dossiers : pour les dossiers de leur périmètre.</p>
Emplois accompagnés	<p>Pilotage, suivi et évaluation du dispositif d'emploi accompagné</p> <p>Réalisation de statistiques, à partir de données quantitatives et qualitatives, afin de mesurer la performance des financements</p> <p>Actions de communication et d'information à</p>	<p>DGEFP</p> <p>DGCS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Données relatives à l'identification des personnes • Données relatives aux coordonnées des personnes • Données d'ordre professionnel • Données relatives à la santé des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH, ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ; • Les travailleurs handicapés accueillis dans un établissement ou 	<p>Structures intervenant dans le cadre des emplois accompagnés</p> <p>Les services habilités de la DGEFP et de la DGCS</p>

	destination des prescripteurs (cap emploi, pôle emploi, missions locales, MDPH) et des réseaux territoriaux (ARS, Dreets, Agefiph et FIPHFP)		Dès lors que la personne sort du dispositif, ses données sont conservées 5 ans.	<p>service d'aide par le travail (ESAT), ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle. • Le représentant des prescripteurs (cap emploi, pôle emploi, missions locales, MDPH) et des réseaux territoriaux (ARS, Dreets, Agefiph et FIPHFP) • Référe- nts des structures emplois accompagnés 	
ENC SSIAD SPASAD	Recueillir des données en termes de tarification des activités de soins auprès des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services polyvalents	DGCS CNSA	Données d'identification Code interne + n° plateforme Pseudo NIR (NIR, date de naissance et sexe)	Usagers des SSIAD et SPASAD	Service (SSIAD et SPASAD ARS ATIH CNAM DGCS CNSA

	<p>d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Permettre d'analyser l'évolution de la tarification des activités de soins par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et les Agences Régionales de Santé (ARS).</p>		<p>transformé en pseudonyme Date de naissance et sexe Dates d'entrée et de sortie administratives Informations d'ordre personnel Données médicales : Handicap, Maladie chronique, Motifs de la prise en charge Degré d'autonomie et de dépendance Conservation 5 ans par le service et 10 ans par les ARS, l'ATIH, la CNAM, la DGCS et la CNSA, la DREES</p>		DREES
<p>Enquête qualitative sur le non recours au RSA et à la prime d'activité des travailleurs indépendants</p>	<p>Améliorer le recours des travailleurs indépendants au RSA et à la prime d'activité par une meilleure connaissance du public qui y a ou non recours et des freins qui les empêche d'y accéder. Éclairer l'administration et la CNAF sur les leviers</p>	DGCS	<p>Nom, prénom Âge Adresse, numéro de téléphone, email Informations d'ordre personnel Informations d'ordre financier et économique</p>	<p>- Recourants au dispositif de RSA - non recourants au dispositif de RSA</p>	<p>La DGCS est destinataire des résultats agrégés de l'étude. Le prestataire sur la durée de l'étude, destruction des données à la suite de la livraison des résultats de l'étude à la DGCS.</p>

	<p>possibles pour améliorer leur accès.</p> <p>Identifier les caractéristiques des publics recourant et non recourant au RSA et à la prime d'activité.</p> <p>Identifier et hiérarchiser les « freins » et les ressorts » du recours au RSA et à la prime d'activité.</p> <p>Identifier les leviers susceptibles de faciliter l'accès au RSA et à la prime d'activité</p>				
<p>Etude CT labellisation CFCGCA</p>	<p>Etude qualitative devant évaluer la pertinence de l'ensemble des critères de labellisation des centres d'assistance et des centres d'éducation des chiens-guides d'aveugles :</p> <p>conditions d'accueil des animaux</p> <p>prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes</p>	<p>DGCS</p>	<p>Données d'identification et coordonnées</p>	<p>Responsables de centres d'éducatons labellisés et non labellisés.</p> <p>Personnes déficientes visuelles</p> <p>Personnes maîtres de chiens d'assistance au sens de l'arrêté du 20 mars 2014.</p> <p>Agents au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et des directions départementales de</p>	<p>La DGCS est destinatrice des résultats agrégés de l'étude.</p> <p>Le prestataire sur la durée de l'étude, destruction des données à la suite de la livraison des résultats de l'étude à la DGCS.</p>

	<p>formation des éducateurs matériel locaux, etc...</p> <p>Au regard à la fois : du bénéficiaire de l'animal des services instructeurs des freins et les difficultés rencontrés par les centres d'éducation et les fédérations dans l'obtention du label</p> <p>Elle identifiera les pratiques et les difficultés rencontrées par les préfetures dans la labellisation des centres, et par la personne en situation de handicap.</p>			<p>l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) en charge de la procédure</p> <p>Associations concernées par la problématique des chiens-guides et des chiens d'assistance, relevant de la procédure de labellisation mais labellisées ou non ;</p> <p>Des vétérinaires spécialisés dans le comportement ou de tout autre expert du domaine.</p>	
<p>Etude portant sur l'évaluation du dispositif et de l'organisation de l'activité de préposé d'établissement</p>	<p>Disposer d'un état des lieux sur le dispositif et l'organisation de l'activité de préposé d'établissement</p> <p>Comparer l'offre en matière de protection</p>	<p>DGCS</p>	<p>Données d'identification : identité et coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Professionnels mandataires préposés d'établissement</p> <p>Professionnels des autres modes d'exercice de la fonction de mandataires judiciaires</p>	<p>La DGCS est destinatrice des résultats agrégés de l'étude</p> <p>Le prestataire sur la durée de l'étude, destruction des données suite à la livraison des résultats de l'étude à la DGCS.</p>

	<p>des majeurs dans les établissements dotés ou non dotés de préposés d'établissement</p> <p>Identifier les pistes d'évolution du dispositif et de l'organisation de l'activité de préposé d'établissement</p>			<p>à la protection des majeurs</p> <p>Acteurs de la protection juridique des majeurs (DETS, DREETS, juges des contentieux de la protection, procureurs de la République),</p> <p>directions des établissements médico-sociaux et d'établissement de santé, des agences régionales de santé, des conseils départementaux,</p> <p>autres intervenants auprès des personnes protégées,</p> <p>personnes protégées familles et les proches des personnes protégées.</p>	
<p>Etude prostitution mineurs en outre-mer</p>	<p>Etablir un état des lieux de la prostitution des mineurs dans différents territoires d'outre-mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martinique, Guadeloupe et Saint-Martin 	<p>DGCS</p>	<p>Concernant les victimes et les professionnels concernés par la problématique :</p> <p>données d'identification et de contact</p>	<p>Victimes de prostitution dans les territoires concernés par l'étude (outre-mer) et membres de leur famille</p> <p>Acteurs de la protection de l'enfance, professionnels de l'Education nationale, de</p>	<p>La DGCS est destinataire des résultats agrégés de l'étude</p> <p>Le prestataire sur la durée de l'étude, destruction des données à la suite de la livraison des résultats de l'étude à la DGCS.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - La Réunion (et si possible, Mayotte) - Guyane - Mayotte <p>Produire des préconisations à destination des institutions, en particulier à destination des services de l'Etat (à l'échelon national et local) pour mieux prévenir et lutter contre ce phénomène.</p>			la gendarmerie nationale, de la police et magistrats du parquet en charge des mineurs	
Gestion locale RH DGCS	Traitement de gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) : Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité, formation, conditions de travail...	DGCS	<p>Données d'identité Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent</p> <p>Coordonnées Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.</p> <p>Vie personnelle Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.</p>	Les agents, apprentis, intérimaires, candidats, stagiaires	DGCS

			<p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.</p> <p>Moyens de paiement</p> <p>Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.</p> <p>Informations d'ordre financier et économique</p> <p>Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.</p>		
LAGC	<p>gérer des contacts et des interlocuteurs pour la gestion de la comitologie et de l'événementiel</p> <p>Permettre l'organisation de comités, de campagnes d'informations ou de groupes de travail.</p>	DGCS	<p>Adresse, numéro de téléphone, email</p> <p>Informations d'ordre professionnel)</p>	<p>Hiérarchie, agents</p> <p>Partenaires</p> <p>Autre administration ou organisme public</p>	<p>Interne aux ministères sociaux</p> <p>Interministériel</p>
LAGDP	<p>Enquêtes d'activité permettant de suivre</p>	DGCS	<p>Adresse, numéro de téléphone, email</p>	<p>Usagers</p> <p>Partenaires</p>	DGCS

	<p>l'activité d'opérateurs, association dans le secteur de l'aide alimentaire, de l'aide au logement, de l'accompagnement des personnes vulnérables.</p> <p>Elaboration de statistiques mathématiques (sans projection)</p> <p>Etudes / Enquêtes (statistiques au sens de la loi de 1951)</p> <p>Aide à la décision en matière de politiques publiques</p>		<p>Informations d'ordre financier et économique</p>		
<p>Mandoline - E-FSM</p>	<p>E-FSM consiste à simplifier le processus du financement des services mandataires.</p> <p>Il a pour but d'en réduire les délais de traitement et d'améliorer les possibilités de suivi de financement des services mandataires tant pour l'administration que pour les professionnels concernés.</p>	<p>DGCS</p>	<p>Concernant les professionnels : agents des DDETS et DREETS et personnels des services mandataires et services délégués aux prestations familiales.</p> <p>Données d'identification et coordonnées</p> <p>Conservation 10 ans</p>	<p>Mandataire Judiciaire de Protection des personnes Majeures : individuels, services ou préposés en établissements</p> <p>Services Délégués aux Prestations Familiales (SDPF)</p> <p>Juges du contentieux et de la protection</p> <p>Agents de l'état des ministères sociaux : DGCS, DDETS et DREETS</p> <p>Greffiers des tribunaux</p>	<p>Agents de la DGCS</p> <p>Agents des DREETS</p> <p>Agents des DDETS</p> <p>Gestion Services Mandataires</p> <p>Agents des services délégués aux prestations familiales</p>

	<p>L'enjeu est de simplifier et de sécuriser le processus de gestion des campagnes budgétaires et de tarification pour permettre aux agents de consacrer leur temps à des activités à plus forte valeur ajoutée et d'avoir de la visibilité sur la démarche.</p> <p>Cela se concrétise notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dématérialisation de la collecte des données budgétaires ; • des agrégations départementales, régionales et nationales des indicateurs réglementaires ; • le suivi de la campagne et du dialogue budgétaire par envoi de documents entre l'autorité de tarification, les services mandataires et les 			<p>Administrateurs fonctionnels et techniques</p>	
--	--	--	--	---	--

	services délégués aux prestations familiales.				
Mandoline - E-MJPM	<p>Pré-affectation de mesures de protection par des juges du contentieux de la protection à des mandataires</p> <p>Gestion de la capacité des mandataires</p> <p>Disposer des coordonnées des mandataires et connaître leurs activités</p> <p>Permettre le contact entre un mandataire et un juge du contentieux et de la protection (JCP)</p>	DGCS	<p>Pour les mandataires, magistrats et greffiers : Nom, Prénom, Adresse, numéro de téléphone, email</p> <p>Téléphone , Adresse mail professionnelle</p> <p>Pour les mandataires : Adresse ; Nombre de mesures souhaitées Informations d'ordre professionnel Conservation 5 ans Informations de connexion Données d'hébergeur : Identifiant de connexion ; Nature des opérations Conservation 1 an</p>	<p>MJPM : Mandataire Judiciaire de Protection des personnes</p> <p>Majeures : individuels, services ou préposés en établissements</p> <p>Services Délégués aux Prestation Familiales (SDPF)</p> <p>Juges du contentieux et de la protection</p> <p>Agents de l'état des ministères sociaux : DGCS, DDETS et DREETS</p> <p>Greffiers des tribunaux</p> <p>Administrateurs fonctionnels et techniques</p>	<p>DDETS</p> <p>DREETS</p> <p>DGCS</p> <p>Interministériel dans le cadre de la pré-affectation des mesures de protection des personnes vulnérables par les juges du contentieux de la protection aux mandataires</p>
Mandoline - OCMI	<p>La plateforme OCMI est une plateforme qui permet :</p> <p>d'échanger et de stocker des documents (conventions de</p>	DGCS	<p>Identification des mandataires (nom, prénom, civilité, date et lieu de naissance) et les données judiciaires utiles (date de jugement, date de</p>	<p>Mandataires Individuels (MI)</p> <p>DDETS</p> <p>Personnes Protégées</p>	<p>DDETS</p> <p>DREETS en consultation</p> <p>DGCS</p>

	<p>financement, RIB, états nominatifs, etc.) d'automatiser le calcul de la rémunération des mandataires individuels de simplifier le processus du financement des mandataires individuels de réduire les délais de traitement d'améliorer le suivi des paiements tant pour l'administration que pour les professionnels concernés.</p>		<p>renouvellement de la mesure, numéro du jugement)</p> <p>Mandataires Individuels : Adresse, numéro de téléphone, email</p> <p>Informations d'ordre financier et Conservation 5 ans</p> <p>Données relatives aux ressources de la personne protégée Ressources des personnes : (article R 471-5-2 du CASF).</p> <p>Mandataires Individuels : Informations de connexion Cookies Données de localisation Conservées 13 mois</p>		<p>DRFIP via Chorus</p>
--	--	--	---	--	-------------------------

<p>Mandoline - -Page connexion</p>	<p>Cette page de connexion n'a pas vocation à collecter des données à caractère personnel à l'exception des données d'hébergeur et des cookies. Ces collectes ne visent qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux obligations légales d'une page d'accueil; 	<p>DGCS</p>	<p>Données d'hébergeur : Identifiant de connexion ; Nature des opérations ; Cookies</p>	<p>Agents de la DGCS Agents des DREETS Agents des DDETS MJPM : Mandataire Judiciaire de Protection des personnes Majeures : individuels, services ou préposés en établissements Agents des services délégués aux prestations familiales</p>	<p>Prestataire d'hébergement</p>
<p>ODESSA "Organisation des Diplômes d'Etat Sociaux et Sanitaires".</p>	<p>Gestion nationale et coordonnée des dossiers ainsi que la production automatisée de documents administratifs à destination des candidats, de statistiques de suivi des activités et de paiement des frais de jurys.</p>	<p>DGCS</p>	<p>Données d'identification nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, n° d'identifiant (région, année, mois, n° d'ordre) Adresse, numéro de téléphone, email Informations d'ordre professionnel : niveau de formation, diplômes obtenus, emplois occupés, noms et adresses des employeurs, secteur d'activité, statut dans l'emploi, temps de</p>	<p>Candidat/es à une Validation des Acquis de l'Expérience. Candidat/es à un diplôme dans le domaine sanitaire et social.</p>	<p>Agents des DREETS, DRIEETS ou DDETS. agents de l'administration centrale des ministères sociaux : DGCS et DGOS. agents de l'école des hautes études en sante publique. Pour la partie statistiques : DARES et DREES</p>

			travail, périodes d'emploi, principales activités exercées : cerfa n°12679*01 Conservation 7 ans		
RAMSES	La finalité de ce traitement est de construire des indicateurs agrégés permettant de piloter les effectifs et la masse salariale des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément aux dispositions de l'article L.314-6 du code de l'action sociale et des familles, ces indicateurs permettront notamment de fixer les paramètres annuels d'évolution de cette dernière.	DGCS	Informations d'ordre professionnel Informations d'ordre financier et économique	Hiérarchie, agents	DGCS
Répertoire national de l'offre et des ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR), VOIR DGOS	Présenter l'ensemble des activités et ressources opérationnelles mises en œuvre par les structures et les	DGOS DGCS	Voir Fiche ROR DGOS	Voir Fiche ROR DGOS	Voir Fiche ROR DGOS

	<p>professionnels de santé et d'accompagnement médico-social et fournir ainsi une vision homogène et exhaustive de l'offre sanitaire et médico-sociale sur le territoire national pour faciliter l'orientation des personnes ;</p> <p>Voir Fiche ROR DGOS</p>				
SI Honorabilité	<p>Systématiser et simplifier le contrôle des antécédents judiciaires des intervenants auprès de mineurs pour les champs de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant</p> <p>Laisser l'initiative aux salariés et aux bénévoles de s'auto-déclarer pour obtenir un certificat d'honorabilité</p>	DGCS	<p>Données d'identification</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	<p>Professionnels, bénévoles et autres intervenants ponctuels des champs de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant.</p>	<p>Agents des conseils départementaux.</p> <p>DGCS</p>

<p>Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social :</p>	<p>Fournir aux gestionnaires d'établissements médico-sociaux une restitution de leurs indicateurs-clefs, produits à partir des données qu'ils saisissent chaque année sur la plateforme</p> <p>Tableau de bord de la performance gérée par l'ATIH.</p> <p>Ces indicateurs portent sur la nature de l'offre de services, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, le développement du numérique et l'intégration du développement durable.</p> <p>Pour chaque indicateur, l'établissement peut se comparer à la médiane nationale, régionale ou départementale calculée à partir des données des établissements de la même catégorie, lui</p>	<p>DGCS</p>	<p>Données d'identification</p> <p>Nom, Prénom, Date de naissance</p> <p>Pseudonyme</p> <p>Code de la commune de résidence de la personne accompagnée</p> <p>Informations d'ordre personnel</p> <p>Handicap</p> <p>Maladie chronique</p> <p>Pathologie</p> <p>NIR pseudonymisé</p> <p>Conservation 5 ans par le service et 10 ans par les ARS, l'ATIH, la CNAM, la DGCS et la CNSA, la DREES</p>	<p>Personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées</p> <p>Personnes en situations de handicap</p> <p>Référent juridique</p>	<p>Gestionnaires de ESMS, et leurs organismes gestionnaires.</p> <p>ARS</p> <p>Conseils Départementaux ATIH en tant qu'hébergeur</p> <p>Ministère sociaux (DGCS, DREES) : étude statistiques et autres</p> <p>CNSA: étude statistiques et autres</p> <p>ANAP : étude statistiques et autres</p> <p>Accédants au site « scan santé » uniquement pour les restitutions hors données sensibles</p>
--	--	-------------	--	---	---

	<p>permettant d'apprécier sa situation par rapport aux autres, sur plusieurs années.</p> <p>Cette restitution constitue une aide à la décision pour le gestionnaire d'établissement, dans les différents domaines précisés plus haut.</p>				
ENC Seraphin	<p>Études sur les morphologies en matière de tarification</p> <p>Etudes / Enquêtes (statistiques au sens de la loi de 1951)</p> <p>Aide à la décision en matière de politiques publiques</p>	DGCS	<p>Données d'identification</p> <p>Vie personnelle</p> <p>Numéro de sécurité sociale</p> <p>Pathologie, handicap.</p>	<p>Personnes âgées accueillies ou accompagnées dans les établissements et services médico sociaux.</p>	<p>CNSA</p> <p>ATIH.</p> <p>DGCS et autres directions des ministères sociaux</p>

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT0000310249)